

## Au dernier trimestre 2025, les effectifs salariés dans la construction repartent désormais à la hausse

Les effectifs salariés de La Réunion continuent de progresser au quatrième trimestre 2025. Au niveau national, les effectifs salariés continuent en revanche de reculer, et seule la région Rhône-Alpes est en hausse dans l'hexagone. Dans le reste de l'outre-mer, les effectifs sont en hausse ce trimestre.

A La Réunion, les effectifs dans la construction repartent désormais à la hausse après plusieurs trimestres de baisse. Les services aux entreprises, l'industrie et l'agriculture portent également la hausse régionale des effectifs ce trimestre. A l'inverse, les effectifs dans l'information et communication affichent une baisse marquée sur la période.

Portée essentiellement par la construction et l'industrie, la zone d'emploi du sud connaît la hausse la plus marquée de ses effectifs ce trimestre. Les autres zones d'emploi connaissent également des hausses.

Le salaire moyen par tête (SMPT) ralentit ce trimestre après avoir accéléré au trimestre précédent. Il progresse néanmoins dans la plupart des secteurs.

Le taux d'impayés des entreprises de plus de 10 salariés repart légèrement à la hausse ce trimestre, après avoir fortement reculé au troisième trimestre (suite à une forte hausse au deuxième trimestre).

Le nombre de procédures collectives continue de progresser globalement en glissement trimestriel. Les redressements judiciaires connaissent notamment une hausse de 60,2 % sur le trimestre.

### Suspension de la publication des séries des déclarations d'embauche au niveau national

De récentes analyses montrent que des modifications intervenues fin mars 2025 sur le formulaire dématérialisé de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ont conduit depuis à des erreurs déclaratives sur le type de contrat renseigné par les entreprises déclarantes.

Ainsi, en l'attente d'investigations complémentaires et de mesures correctives permettant de garantir la fiabilité des données au niveau national, la publication des séries de déclarations d'embauches est suspendue. En outre, il convient de considérer avec beaucoup de prudence les données publiées sur la période avril 2025-septembre 2025.

### TABLEAU 1

effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête du secteur privé au quatrième trimestre 2025

		Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
La Réunion	Effectifs salariés	199 221	+ 0,1	+ 0,6
	Masse salariale (en millions €)	1 475,4	+ 0,5	+ 2,5
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 470	+ 0,2	+ 1,9
France entière hors Mayotte (hors agriculture)	Effectifs salariés (en millions)	20,2	- 0,2	- 0,3
	Masse salariale (en Md€)	185,9	+ 0,3	+ 1,5
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	3 065	+ 0,5	+ 1,7

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

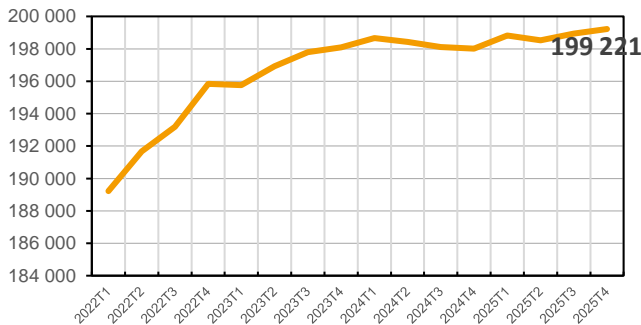


## Les effectifs progressent légèrement au dernier trimestre 2025

Les effectifs salariés de La Réunion (199 221 postes) poursuivent leur hausse au quatrième trimestre 2025. Ils progressent de 0,1 % ce trimestre (290 postes supplémentaires) après avoir progressé de 0,2 % au trimestre précédent. Les effectifs sont par ailleurs 0,6 % plus élevés qu'en 2024 (à la même période), soit 1 210 postes supplémentaires.

### GRAPHIQUE 1

#### évolution des effectifs salariés depuis 2022



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Au niveau national, les effectifs salariés continuent de reculer légèrement (- 0,2 % soit 33 000 postes en moins sur le trimestre), après avoir baissé de 0,1 % au trimestre précédent. En métropole, seule la région Rhône-Alpes affiche une légère hausse de ses effectifs sur le trimestre.

## Les effectifs salariés de l'ensemble outre-mer<sup>1</sup> progressent légèrement au dernier trimestre 2025

Les effectifs salariés de la Guadeloupe (87 957 postes) repartent désormais à la hausse après les baisses des deux derniers trimestres : + 0,1 %. Ce sont les services non marchands, en baisse sur les deux trimestres précédents, qui portent cette hausse trimestrielle. A noter que les effectifs dans la construction continuent de baisser, et ce depuis le premier trimestre 2024.

La Martinique affiche également une légère hausse de ses effectifs (88 780 postes) après les baisses depuis le premier trimestre 2024. Les effectifs dans l'industrie repartent désormais à la hausse, et ceux dans l'hébergement et restauration sont stables. Le transport y est aussi particulièrement dynamique ce trimestre.

Les effectifs salariés de la Guyane (43 505 postes) continuent de progresser au dernier trimestre 2025 : + 0,8 % soit 340 postes supplémentaires. L'industrie et l'intérim y connaissent des hausses marquées ce trimestre.

### A La Réunion, les effectifs salariés sont en hausse dans toutes les zones d'emploi

Les effectifs de l'Est (17 935 postes) ralentissent ce trimestre après la hausse de 2,2 % au trimestre précédent. Ils progressent légèrement de 0,1 %. Les hausses d'effectifs dans les autres services (hors commerce, hôtel-café-restaurant (HCR) et intérim) et l'agriculture sont neutralisées par les reculs dans le HCR et la construction.

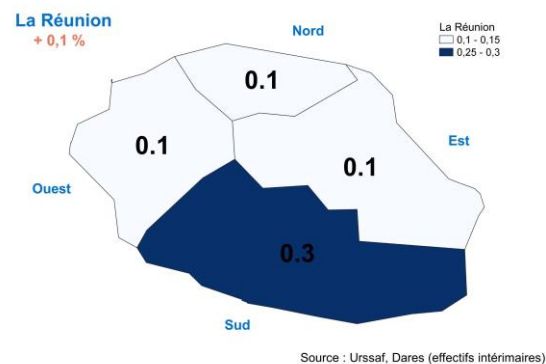
La zone d'emploi ouest (57 861 postes) connaît désormais une légère hausse de ses effectifs (+ 0,1 %), après les baisses des trimestres précédents. Les hausses dans les autres services et la construction sont toutefois atténuées par la baisse dans le commerce.

Les effectifs du Nord (65 557 postes) connaissent également une légère hausse d'effectifs (+ 0,1 %) suite à la baisse du troisième trimestre. La zone crée notamment 100 postes dans l'intérim.

La zone d'emploi sud (57 868 postes) connaît la hausse la plus marquée de ses effectifs sur la période. Les effectifs progressent au même rythme qu'au trimestre précédent (+ 0,3 % soit 190 postes supplémentaires). La construction et l'industrie y sont particulièrement dynamiques, tandis que l'intérim connaît une baisse marquée de 7,0 %.

### CARTE 1

#### glissement trimestriel (GT) des effectifs salariés par zone d'emploi



## Le salaire moyen par tête (SMPT) ralentit ce trimestre

La masse salariale régionale (1 475 millions d'euros), soumise à cotisations sociales, progresse au même rythme qu'au troisième trimestre (+ 0,5 %). Cette hausse reste supérieure à la moyenne nationale (+ 0,3 % au dernier trimestre 2025).

Le SMPT de La Réunion ralentit ce trimestre : + 0,2 % après + 0,8 % trimestre précédent. La hausse est inférieure à la moyenne nationale (+ 0,5 %). Le SMPT régional s'établit désormais à 2 470 euros, contre 3 065 euros au niveau national.

Le SMPT est en hausse dans la plupart des secteurs d'activité. Celui dans l'agriculture (1 934 euros) continue de progresser ce trimestre (+ 1,0 % après + 0,6 % au troisième trimestre). Le SMPT est globalement en hausse dans l'industrie, et notamment dans les industries spécialisées en énergie, eau et déchet (3 697 euros de SMPT) qui ont reculé au trimestre précédent. Le SMPT de la construction (2 415 euros) ralentit ce trimestre (+ 0,4 % après + 1,5 % au trimestre précédent). L'intérim (2 510 euros) connaît également la même tendance de ralentissement. Dans le tertiaire, seul l'hébergement-restauration connaît une baisse de son SMPT (1 907 euros, en recul de 0,5 % sur le trimestre), et c'est le SMPT dans les activités immobilières (3 069 euros) qui affiche la plus forte hausse.

<sup>1</sup> Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion uniquement.



## A La Réunion, les effectifs de la construction repartent désormais à la hausse ...

Après des reculs depuis le troisième trimestre 2023, le secteur de la construction affiche désormais une hausse de ses effectifs (17 255 postes). Ils progressent de 0,5 % ce trimestre (90 postes créés) après la baisse de 0,8 % au troisième trimestre. La hausse est portée essentiellement par les travaux de construction spécialisés qui connaissent également une reprise à la hausse. Sur un an, les effectifs restent toutefois inférieurs à leur niveau de 2024 (- 1,9 %). Au niveau national, la baisse dans la construction continue voire s'accroît ce trimestre (- 0,4 % après - 0,1 % au trimestre précédent). A La Réunion, les entreprises du secteur ont versé 124,4 millions d'euros à leurs salariés au dernier trimestre 2025, en hausse de 0,1 % sur le trimestre.

Bien qu'en ralentissement, les effectifs dans les services aux entreprises (28 005 postes) continuent de progresser au dernier trimestre 2025. Ils affichent une hausse de 0,4 % (125 postes supplémentaires) après + 0,8 % au trimestre précédent. Si les effectifs dans les activités d'enquêtes et de sécurité ainsi que les activités de sièges sociaux repartent à la baisse, ceux dans les activités administratives de soutien aux entreprises et dans les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager s'accroissent sur la période.

La masse salariale des services aux entreprises (204,3 millions d'euros) continue de progresser ce trimestre (+ 0,7 % après + 0,8 % au troisième trimestre).

Portés par les industries agroalimentaires ainsi que les industries spécialisées en énergie, eau et déchet, les effectifs dans l'industrie (21 090 postes) continuent de progresser ce trimestre. Ils progressent notamment de 0,5 % soit 105 postes supplémentaires. Au niveau national, les effectifs de l'industrie continuent en revanche de baisser. Les entreprises du secteur ont versé 177,2 millions d'euros à leurs salariés au dernier trimestre 2025, en hausse de 0,7 % sur le trimestre après la baisse de 0,2 % au trimestre précédent.

Après deux trimestres de baisse, le secteur agricole affiche désormais une hausse de ses effectifs. Ils progressent de 2,2 % ce trimestre pour atteindre 3 845 postes (soit 80 postes créés sur la période). La masse salariale du secteur (22,0 millions d'euros) connaît également une progression sur le trimestre : + 1,6 % après - 1,1 % au troisième trimestre.

### TABLEAU 2

niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	3 845	1,9	+ 2,2	+ 1,0
C1-DE	Industrie	21 090	10,6	+ 0,5	+ 1,6
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	8 494	4,3	+ 0,7	+ 2,2
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	646	0,3	+ 1,2	- 1,7
C4	Fabrication de matériels de transport	126	0,1	+ 0,1	+ 11,5
C5	Fabrication d'autres produits industriels	7 146	3,6	- 0,1	+ 0,1
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	4 678	2,3	+ 1,1	+ 3,0
FZ	Construction	17 255	8,7	+ 0,5	- 1,9
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	152 828	76,7	- 0,0	+ 0,7
GZ	Commerce	36 971	18,6	- 0,1	+ 0,2
HZ	Transports et entreposage	13 562	6,8	- 0,1	+ 0,4
IZ	Hébergement et restauration	14 311	7,2	- 0,1	+ 2,9
JZ	Information et communication	3 962	2,0	- 3,4	- 3,2
KZ	Activités financières et d'assurance	7 023	3,5	+ 0,1	+ 0,6
LZ	Activités immobilières	2 645	1,3	+ 2,0	+ 3,0
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	28 005	14,1	+ 0,4	+ 1,8
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	36 212	18,2	+ 0,0	+ 0,6
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	10 135	5,1	- 0,1	- 1,9
Intérim	Intérim	4 202	2,1	+ 0,3	+ 2,8
<b>TOTAL</b>		<b>199 221</b>	<b>100</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 0,6</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



### ... tandis que l'information et communication connaît une baisse marquée de ses effectifs

Après une légère hausse au troisième trimestre, les effectifs salariés dans l'information et communication (3 962 postes) reculent de 3,4 % ce trimestre (soit une perte de 140 postes). La baisse se retrouve principalement dans la programmation et diffusion, mais aussi dans la production de contenus audiovisuels et dans les télécommunications. Les entreprises du secteur ont versé 43,9 millions d'euros à leurs salariés au dernier trimestre 2025, en hausse de 0,5 % sur le trimestre (après + 1,3 % au troisième trimestre).

Les effectifs dans le commerce (36 971 postes) et le transport (13 562 postes) sont stables sur le trimestre, après les hausses du troisième trimestre. Leurs masses salariales continuent en revanche de progresser, respectivement de 0,5 % et de 1,2 %.

### **TABLEAU 3**

#### **niveau et évolution de la masse salariale par secteur d'activité (NACE 17)**

Secteurs (NACE 17)		Niveau (en millions d'euros)	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	22,0	1,5	+ 1,6	+ 1,6
C1-DE	<b>Industrie</b>	177,2	12,0	+ 0,7	+ 3,6
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	62,1	4,2	+ 0,6	+ 3,8
C2	Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	5,0	0,3	+ 1,2	- 0,5
C4	Fabrication de matériels de transport	0,9	0,1	+ 3,1	+ 9,8
C5	Fabrication d'autres produits industriels	57,7	3,9	+ 0,2	+ 2,8
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	51,6	3,5	+ 1,3	+ 4,6
FZ	<b>Construction</b>	124,4	8,4	+ 0,1	+ 0,7
GZ-RU	<b>Tertiaire hors-intérim</b>	1 120,0	75,9	+ 0,5	+ 2,5
GZ	Commerce	259,6	17,6	+ 0,5	+ 2,3
HZ	Transports et entreposage	115,6	7,8	+ 1,2	+ 3,2
IZ	Hébergement et restauration	82,1	5,6	- 0,3	+ 4,3
JZ	Information et communication	43,9	3,0	+ 0,5	+ 3,6
KZ	Activités financières et d'assurance	75,5	5,1	- 0,0	+ 2,6
LZ	Activités immobilières	24,1	1,6	+ 1,4	+ 4,2
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	204,3	13,8	+ 0,7	+ 2,7
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	256,0	17,4	+ 0,2	+ 2,2
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	58,9	4,0	+ 1,1	- 0,4
Intérim	Intérim	31,7	2,2	+ 1,0	+ 4,7
<b>TOTAL</b>		<b>1 475,4</b>	<b>100</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>+ 2,5</b>

Source : Urssaf



### Le taux d'impayés<sup>2</sup> (en fin de mois) des entreprises de plus de 10 salariés repart à la hausse ce trimestre

Fin décembre 2025, le taux d'impayés des cotisations sociales en fin du mois s'établit à 3,63 % (contre 1,02 % en Métropole). Après la forte baisse du troisième trimestre (consécutif à la forte hausse du trimestre précédent), le taux repart légèrement à la hausse : + 0,55 point après - 2,89 points au trimestre précédent, et après avoir progressé de 3,07 points au deuxième trimestre. Le taux au niveau Métropole progresse légèrement sur la même période : + 0,12 point après la stabilité du trimestre précédent.

Le taux d'impayés à échéance + 30 jours (qui s'établit à 1,64 %) se stabilise sur la période, après la légère baisse de 0,43 point observé à la fin du trimestre précédent. Ce taux se stabilise également en Métropole.

Le taux d'impayés à échéance + 90 jours (qui s'établit à 1,38 %) connaît désormais une baisse (- 0,88 point) après les hausses des trimestres précédents. Ce taux est stable en Métropole.

#### **TABLEAU 5**

##### niveau et évolution du taux d'impayés des entreprises de plus de 10 salariés

	Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
Taux d'impayés en fin de mois	3,63%	+ 0,55	+ 1,45
Taux d'impayés à échéance + 30 jours	1,64%	+ 0,05	- 0,10
Taux d'impayés à échéance + 90 jours	1,38%	- 0,88	- 0,11

Source : Urssaf

### Au dernier trimestre 2025, le nombre de procédures collectives de l'ensemble du secteur privé continue de progresser en glissement trimestriel

Le nombre de redressements judiciaires (RJ, 173 procédures au quatrième trimestre) progresse fortement de 60,2 % sur le trimestre après + 5,9 % observé au trimestre précédent, et après + 10,9 % au deuxième trimestre. Le nombre de RJ est désormais supérieur à son niveau de 2024 après les baisses des trois trimestres précédents : + 17,7 % contre + 11,1 % au national.

Le nombre de liquidations judiciaires (LJ, 234 procédures) recule légèrement au dernier trimestre 2025 (- 1,7 %), après la forte hausse de 24,0 % du troisième trimestre (consécutif à une forte baisse de 21,6 % au deuxième trimestre). Sur un an, le nombre de LJ continue de progresser : + 3,1 % contre une hausse de 2,8 % au niveau national.

4 procédures de sauvegarde sont enregistrées au dernier trimestre 2025, contre 3 procédures au trimestre précédent. 9 procédures étaient enregistrées sur la même période en 2024. Au national, le nombre de procédures de sauvegarde progresse de 24,0 % sur un an.

#### **TABLEAU 6**

##### niveau et évolution du nombre de procédures collectives

	Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
Redressements judiciaires	173	+ 60,2	+ 17,7
Liquidations judiciaires	234	- 1,7	+ 3,1
Sauvegardes	4	+ 33,3	- 55,6

Source : Urssaf

<sup>2</sup> Le taux d'impayés mesure la part des cotisations déclarées dans le mois restant impayé. Il est observé en fin de mois, 30 jours et 90 jours après l'échéance de paiement.



## Sources et méthodologie

### Le champ

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Au niveau national, la chaîne de production Urssaf qui alimente la publication nationale est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant : l'**Urssaf Caisse Nationale** fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la publication nationale ; la **Dares** produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de France Travail, puis de la DSN ; l'**Insee** produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Cette publication régionale couvre l'ensemble des activités concurrentielles (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général. Contrairement au national, les entreprises du secteur agricole sont comprises dans le champ dans la mesure où, dans les Drom, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité Sociale Agricole. Comme au national, les salariés des particuliers employeurs sont exclus du champ (mais rentrent dans celui de l'Insee).

### Définitions et précisions

L'**effectif salarié, hors intérimaires**, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

L'**effectif des intérimaires**, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre.

La **masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

Le **salairé moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les **CDD de plus d'un mois** correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Les **taux d'impayés** présentés ici sont calculés sur le champ des entreprises de plus de 10 salariés (pour permettre de disposer d'une série mensuelle sur très longue période) comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer (cotisations dues - cotisations effectivement recouvrées par les Urssaf) et le montant des cotisations dues. Il est calculé hors taxations d'office (montants retenus par l'Urssaf en cas d'absence de déclaration). Le taux d'impayés « fin de mois » est calculé comme le rapport entre le montant des cotisations restant à recouvrer exigibles au mois M, vue à la fin du mois M et le montant des cotisations dues exigibles au mois M, vues également à la fin du mois M. Cet indicateur, disponible très tôt, permet d'obtenir une information précoce sur le recouvrement. Les taux d'impayés « à échéance + 30 jours » et « 90 jours » sont calculés de manière analogue, mais avec des reculs respectifs de 30 et 90 jours après l'échéance. Leurs séries sont donc plus lisses.

Les **procédures collectives** sont dénombrées par entreprise et par trimestre selon la date de remontée de l'information (et non de la date d'effet de la procédure).

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

### Retraitements statistiques

Les **séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les estimations trimestrielles d'emploi (ETE).

**Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020).**

Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique « statistiques ». On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).